



Conseil fédéral sectoriel extraordinaire
Catégorie 1
10 mars 2016
Best Western Plus, Drummondville

**Procès-verbal de la séance du Conseil fédéral sectoriel extraordinaire
du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires
du 10 mars 2016 au Best Western Plus, Drummondville
sous la présidence de Nadine Lambert**

Présences :

Femmes 60 %

Hommes 40 %

PROCÈS-VERBAL

1. Mot d'ouverture

Nadine Lambert, présidente du conseil, adresse un mot d'ouverture aux délégué-es présents à 16 h 5 le 10 mars 2016.

2. Secrétaire du conseil

Il est proposé par Mona Edma, appuyé par Karine Lefort, que Mélissa Gaouette agisse à titre de secrétaire du présent conseil fédéral sectorielle.

Adopté

3. Lecture et adoption de l'horaire et de l'ordre du jour

Mélissa Gaouette, secrétaire, fait la lecture de l'horaire et de l'ordre du jour du présent conseil sectoriel.

Il est proposé par Marie-Josée Tremblay, appuyé par Kevin Newbury, que l'on adopte l'horaire et l'ordre du jour du Conseil fédéral sectoriel extraordinaire de la catégorie du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires tels que présentés.

Adopté

Huis clos

Il est proposé par Mona Edma, appuyé par Lise Therrien que le présent conseil se tienne à huis clos.

Adopté

3. Maintien de l'équité salariale

Nadine Lambert fait un rapport sur les offres du gouvernement en lien avec les plaintes de maintien de l'équité salariale.

Considérant que la FIQ a créé un précédent dommageable en acceptant de négocier avec le gouvernement le droit à l'équité salariale lors de la dernière négociation;

Considérant l'entente convenue entre le Conseil du trésor et la FIQ le 5 décembre 2015 relativement aux plaintes de maintien de l'équité salariale pour le personnel de la catégorie des soins infirmiers et cardiorespiratoires et pour laquelle les autres organisations syndicales (CSQ et FTQ) représentant du personnel dans cette catégorie ont accepté les conditions;

Considérant que la FSSS-CSN a refusé l'entente de principe incluant les conditions à la renonciation au droit au maintien de l'équité salariale;

Considérant que suite à ce rejet et le refus de la FSSS de renoncer au droit au maintien à l'équité salariale, le Conseil du trésor a lancé un ultimatum à la FSSS pour s'entendre avec le gouvernement et signer une nouvelle convention collective sous la menace de l'adoption d'une loi spéciale pouvant inclure des mesures moindres que l'entente intervenue avec d'autres organisations syndicales, soit des mesures de représailles;

Considérant l'intransigeance du Conseil du trésor à convenir d'autres modalités que celles intervenues dans l'entente FIQ pour régler les plaintes de maintien de l'équité salariale :

Afin d'éviter ces représailles pour les membres de la FSSS, sur la recommandation du bureau fédéral;

il est proposé par Marie-Josée Tremblay, appuyé par Claude Ratelle, que le Conseil fédéral sectoriel mandate la FSSS pour souscrire à l'entente convenue entre le Conseil du trésor et la FIQ tel que transmis à la FSSS le 5 décembre 2015, et ce, avec les adaptations de concordance nécessaires le cas échéant, ainsi que l'addenda élaboré pour tenir compte des paramètres d'augmentation convenus le 17 décembre 2015.

Adopté

4. Levée de la séance

Nadine Lambert, présidente, adresse un mot de remerciement aux délégués.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h, le 10 mars 2016.

NADINE LAMBERT
Présidente

MELISSA GAOUETTE
Secrétaire